



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Renforcement de la lutte des violences intrafamiliales en milieu rural

Question écrite n° 6275

Texte de la question

Mme Dieynaba Diop attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur le renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural. Alors qu'un tiers seulement de la population française vit en milieu rural, près de 47 % des féminicides y sont recensés, traduisant une surexposition des femmes en zone rurale aux violences, notamment intrafamiliales. Les femmes vivant en milieu rural font face à une « double peine », elles subissent également des obstacles majeurs dans leur parcours de protection et de sortie des violences, en moyenne bien plus long. Ces spécificités sont nombreuses et lourdes : l'isolement social et géographique, une forte interconnaissance entre groupes sociaux favorisant le silence, un éloignement des services publics et sociaux, un manque d'accessibilité aux centres d'hébergement d'urgence, une dépendance à la mobilité et à la voiture, ainsi qu'un manque d'accès à l'information et aux dispositifs d'aide comme le 3919. En effet, en 2023, les appels issus des 14 départements les plus ruraux ne représentaient que 3 % du total des appels reçus sur la ligne 3919, révélant un sous-recours inquiétant aux dispositifs existants. Une catégorie encore plus marginalisée est celle des agricultrices, qui subissent une « triple peine » : en plus des violences et des freins liés au territoire, elles sont souvent économiquement dépendantes de leur conjoint en étant coexploitantes et connaissent des procédures administratives agricoles lourdes, complexes et spécifiques sur lesquelles peu sont formés. De plus, aucune structure d'écoute n'est aujourd'hui dédiée aux agricultrices victimes de violences, bien que certaines existent pour les agriculteurs en difficulté (Agri' écoute, solidarité Paysans). Dans ce contexte, elle l'interroge sur les mesures spécifiques qu'elle entend prendre dans le cadre du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 afin de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural, améliorer l'accès aux droits, adapter les dispositifs d'aide à ces territoires et garantir une meilleure prise en charge des victimes en milieu rural, notamment les agricultrices.

Données clés

Auteur : [Mme Dieynaba Diop](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6275

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#), page 3011